

## INSTALLATION

Tout d'abord, il est **Interdit** d'utiliser ou d'entreposer un récipient contenant du propane à l'intérieur d'un bâtiment.

Chaque bouteille doit être installée sur un socle solide, au niveau et imperméable. Le récipient doit aussi être libre de toute matière inflammable y compris les mauvaises herbes et l'herbe sèche.

De plus, le récipient doit être installé de manière à ce que la sortie d'échappement de la soupape de décharge soit située à au moins :

- 1m (3pi) sur le plan horizontal de toute ouverture de bâtiment, lorsqu'elle se trouve sous la sortie de la soupape de décharge;
- 3m (10pi) sur le plan horizontal de la prise d'air de tout appareil de circulation d'air;
- 3m (10pi) sur le plan horizontal de toute source d'allumage.



### La Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord

418, rue Principale  
Rivière-Éternité (QC) G0V 1P0  
Téléphone : 418-544-3114  
Courrier : administration@risif.com



## CHAUFFAGE

## AU PROPANE

Consignes de prévention

### DES INCENDIES



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS?**

**CONTACTEZ-NOUS**

 418 544-3114

 [administration@risif.com](mailto:administration@risif.com)

## QU'EST-CE QUE LE PROPANE?

Le propane est un gaz incolore et inodore. Un additif (odeur d'œuf pourri) lui est ajouté afin de faciliter sa détection. Il est explosif et inflammable. Il s'accumule au niveau du sol et dans les parties basses en cas de fuite.

## QUE FAIRE SI JE DÉCIDE DE FAIRE L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU PROPANE?



Vous devrez d'abord contacter un professionnel détenant une licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec et qui possède la sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé 15.6 Entrepreneur en propane

Vous devrez aussi vous assurer que l'installation respecte les exigences municipales.

***Par soucis d'équité, il nous est impossible de vous orienter dans le choix d'une entreprise.***

## CONSEILS DE SÉCURITÉ

### Il est obligatoire :

- D'installer un avertisseur de fumée sur chaque étage de la résidence;
- D'installer un avertisseur de monoxyde de carbone à proximité de l'appareil;



### Il est recommandé:

- D'installer un avertisseur de propane près de l'appareil de chauffage;
- D'avoir un extincteur portatif à poudre ABC facilement accessible;
- De faire l'entretien annuel par un entrepreneur certifié.



## EN CAS DE FUITE

Si vous remarquez une fuite, voici quelques conseils à suivre:

- Éteindre toute flamme nue ou source d'allumage à proximité;
- Si possible, fermer immédiatement l'appareil et sa valve d'alimentation en combustible;
- Évacuer rapidement en prenant soin d'ouvrir les fenêtres pour aérer les lieux;
- S'éloigner du lieu de la fuite et appeler le **911**.

